

Compte-rendu #34 - Séance du 28 mars 2023

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Questions jointes des députés Michel de Lamotte (Les Engagés) et Martin Casier (PS) :

[« Abandon précoce des enseignants du supérieur »](#)

[« Métier d'enseignant dans l'enseignement supérieur »](#)

Dans une récente publication, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) s'est penchée sur **les profils des enseignantes et enseignants de l'enseignement supérieur et leur évolution depuis 15 ans**. Plusieurs points d'inquiétude sont soulignés : diminution de l'encadrement par étudiant (en particulier dans les universités), vieillissement du personnel, départs précoces, persistance des inégalités... **Parmi le personnel enseignant, moins d'une personne sur quatre est encore en activité 5 ans après son entrée en fonction ; ce constat est alarmant.**

Quels sont les moyens mis en œuvre pour pallier à la baisse du taux d'encadrement, au taux d'abandon ou encore au manque d'attractivité de la fonction ? Quel est le profil des enseignantes et enseignants qui font carrière, quel que soit le type d'établissement ? Comment expliquer que 76% des enseignantes possèdent un titre pédagogique, contre 61% de leurs collègues masculins ? Quel est le pourcentage de professeur-es d'université ne disposant pas d'un titre pédagogique ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

La ministre dit avoir bien pris connaissance de cette publication de l'ARES. « En ce qui concerne les titres pédagogiques, la Direction générale des personnels de l'enseignement (DGPE) m'a informée que **les informations reprises dans la base de données relative aux titres pédagogiques ne sont pas fiables et n'ont pas fait l'objet d'une vérification approfondie. Il convient dès lors de les considérer avec prudence.** Nous n'avons toutefois pas attendu cette étude pour travailler sur des mesures visant à améliorer la carrière des membres du personnel de l'enseignement supérieur. Dans le cadre du protocole sectoriel en matière



d'enseignement, **il est ainsi prévu d'étendre la valorisation pécuniaire de l'expérience professionnelle hors enseignement à l'ensemble du personnel enseignant en haute école. Des réflexions du même type sont menées pour les membres du personnel des universités au sein d'un groupe de travail spécifiquement créé dans le cadre de l'accord sectoriel.**

En outre, dans le but d'améliorer les conditions de travail des membres du personnel, **le refinancement de l'enseignement supérieur doit permettre aux établissements d'apporter des solutions aux problèmes d'encadrement soulevés**, lesquels sont importants aussi parce qu'ils influent sur la qualité de l'enseignement supérieur.

Concernant la parité hommes-femmes et l'engagement prévu dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) qui prévoit de renforcer les politiques de genre au sein des établissements et d'instaurer des dispositifs pour accroître la présence de femmes dans la fonction de professeurs de l'enseignement supérieur et aux postes à responsabilités pour progresser dans la parité, le Comité femmes et sciences (CF&S) a remis le 13 juin 2022, à ma demande, un avis sur la présence des femmes dans le domaine de la recherche. **Le CF&S propose notamment d'augmenter la présence des femmes aux différentes étapes de la carrière grâce à une mesure similaire à la mesure "Cascade"**. Celle-ci demanderait la création d'un cadre légal en Fédération Wallonie-Bruxelles pour le lancement d'actions positives dans les universités, de manière non contraignante.

Afin d'appuyer cette proposition, l'Université libre de Bruxelles (ULB) a récemment adressé à mon collègue Frédéric Daerden, compétent pour prendre cette initiative, les résultats d'une étude sur les actions positives pour lutter contre la sous-représentation des femmes dans les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM). Je vous invite à l'interroger sur les suites qu'il souhaite y apporter et suis évidemment prête à travailler avec lui sur cette question. »

Réponse des députés :

Les deux députés s'étonnent d'entendre parler d'un manque de fiabilité des données concernant les titres pédagogiques et espèrent que la ministre veillera à clarifier ce point auprès de l'administration concernée.

2. Question du député Michel de Lamotte (Les Engagés) :

[« Impact de ChatGPT sur l'apprentissage et les travaux dans le supérieur »](#)

L'outil numérique d'**intelligence artificielle ChatGPT** pose d'évidents problèmes dans l'enseignement supérieur depuis son apparition mais s'avère être un outil avec lequel il faudra composer à l'avenir – il semble d'ailleurs déjà bien pris au sérieux. Une nouvelle version plus avancée, GPT-4, vient d'être lancée et « semble aussi performante que l'humain dans de nombreux contextes professionnels et académiques ».

Un suivi a-t-il été assuré pour répondre aux **préoccupations des enseignantes et enseignants, chercheurs et chercheuses** au sein de nos établissements ? Le niveau de performance de ChatGPT-4 pourrait-il être vu comme une **opportunité pour les publics enseignant, scientifique et étudiant**, comme la ministre l'avait déjà précédemment suggéré ? Est-il prévu d'engager du personnel d'encadrement spécialisé dans cette technologie ?



Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« L'intelligence artificielle progresse et remet bon nombre de choses en question. Toutefois, **il serait vain de n'en voir que les côtés problématiques, comme le contrôle du caractère original des travaux des étudiants, même si, bien sûr, ils constituent autant de défis à relever.**

Nous devrions sans doute plutôt nous demander comment accompagner l'utilisation de l'intelligence artificielle puisque celle-ci, qu'on le veuille ou non, va continuer à se développer, comme en témoigne l'arrivée de ChatGPT-4. Il faut donc réfléchir à la manière dont nous saisissons de nouvelles potentialités. Les enjeux sont majeurs, et **il serait réducteur d'adopter une approche adaptative limitée à la responsabilité individuelle, car il s'agit d'une révolution qui touche le système éducatif dans son ensemble**, mais aussi toutes les autres sphères de la société. À cet égard, je fais confiance aux acteurs de l'enseignement supérieur pour s'adapter et mener au sein des institutions les réflexions utiles, notamment en ce qui concerne les méthodes d'évaluation. **Même je suis particulièrement attentive à cette thématique, il ne m'appartient pas d'assurer un suivi pour ce qui relève de la liberté pédagogique.**

L'intelligence artificielle est une puissance extraordinaire. Il convient dès lors que les chargés de cours soient outillés pour transmettre à leurs étudiants les compétences nécessaires afin que cette puissance ne les domine pas, mais leur permette d'améliorer le monde dans lequel ils évoluent. L'enseignement supérieur doit permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour qu'ils soient capables de poser un jugement sur la base de raisonnements logiques et de développer une pensée critique, c'est-à-dire la faculté de poser et de se poser les bonnes questions. Cela, même ChatGPT-4 ne peut pas le faire. [...]

En ce qui concerne le **développement de l'encadrement techno-pédagogique, les établissements d'enseignement supérieur investissent en la matière par le biais de leur dotation ou du Plan de relance européen**. À mon initiative, ce plan de relance a permis de développer un plan de stratégie numérique pour l'enseignement supérieur de plein exercice et l'enseignement de promotion sociale doté d'une enveloppe de plus de 24 millions d'euros. [...] En ce qui concerne les universités, 100 % d'entre elles ont choisi d'engager des techno-pédagogues. [...]

3. Question du député Michel de Lamotte (Les Engagés) :

[« Réforme fiscale visant à limiter l'exonération de précompte professionnel pour les chercheurs »](#)

Le député a précédemment interrogé la ministre en séance plénière¹ mais souhaite revenir sur le sujet en commission pour approfondir les échanges. Le gouvernement fédéral a lancé un **projet de réforme fiscal visant à limiter l'exonération de précompte professionnel pour les chercheurs et chercheuses**. De ce fait, **les établissements de la FWB ont écrit au ministre des Finances pour lui faire part de leur inquiétude** quant à cette diminution d'exonération, mais

¹ Voir Compte-Rendu Intégral de la séance plénière du Parlement du 15 mars 2023 (p. 10) : <https://archive.pfwb.be/1000000020d40c3>.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



également sur les différences d'application entre Communautés, **évaluant un préjudice à hauteur de 230 millions d'euros** – « un litige fiscal non négligeable ».

Où en est ce dossier et les discussions avec le ministre des Finances ? Comment explique-t-on les **différences entre les Communautés** (les hautes écoles de la FWB ne bénéficient pas, par exemple, de la réduction de 80% du précompte professionnel prévu par les le Code des impôts sur le revenu, alors que les hautes écoles de la Communauté flamande en bénéficient depuis plus de 10 ans) ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« La section de contrôle de l'administration fiscale est découpée en sections régionales et chacune d'entre elles est autonome. Cela peut expliquer des divergences dans l'interprétation donnée en matière de dispense de versement de précompte professionnel. Si nous ne pouvons pas accepter les différences de traitement qui en découlent, vous conviendrez avec moi, Monsieur le Député, que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y est pour rien et que les solutions doivent être trouvées au niveau fédéral. Dans ce dossier, il me paraît important de clarifier un certain nombre d'éléments pour éviter certaines confusions.

Tout d'abord, en ce qui concerne la non-application, dans le passé, de la dispense de versement de précompte pour les hautes écoles francophones, à la suite des contacts que nous avons eus avec le pouvoir fédéral, **nous avons réussi à faire reconnaître que la situation des hautes écoles francophones était identique à celle des hautes écoles flamandes.** [...]

Le projet de réforme tel qu'il circule aujourd'hui tient compte de cette réalité et prévoit une mesure temporaire pour régulariser la situation passée. [...] En ce qui concerne le passé et les initiatives propres des universités francophones d'introduire des recours sur la base de ce qui a été accordé à l'Université de Mons (UMONS), la somme de 230 millions d'euros citée dans la presse correspond aux sommes réclamées et non pas à un différentiel Nord-Sud. **L'administration fiscale s'est engagée à traiter tous les recours de la même façon, mais elle attend la réforme pour se prononcer.**

Enfin, pour le futur, le projet de réforme fiscale vise à lever un maximum d'ambiguïtés sur les interprétations qui pourraient être données aux conditions d'application de cette dispense. Dans ce cadre, **nous entretenons des échanges nourris avec le cabinet du ministre des Finances. Nous transmettons et soutenons les revendications communes des universités**, des hautes écoles et des hôpitaux universitaires. »

Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/100000020d40d0>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.